

## Communiqué Pour diffusion immédiate

## La Ville de Val-d'Or souscrit aux mesures gouvernementales pour endiguer la propagation de la COVID-19

**12 mars 2020** - Suite à la conférence de presse du gouvernement du Québec et aux mesures adoptées par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la Ville de Val-d'Or désire informer ses citoyens que :

- Les édifices municipaux demeurent ouverts et les services à la population sont maintenus;
- Tout rassemblement ou événement de 250 personnes et plus ne pourront être tenus dans nos édifices et ce, jusqu'à nouvel ordre;
- Les organisateurs et producteurs d'événements sont invités à respecter cette norme gouvernementale.

Nous invitons les citoyennes et les citoyens à respecter les mesures d'hygiène de prévention générale telles que le lavage régulier des mains et à s'informer des dispositions à prendre en cas de symptômes apparents.

Le maire de Val-d'Or, Monsieur Pierre Corbeil, souligne que « les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout dans la lutte à ce virus ».

Nous informerons la population de tous nouveaux développements.

-30 -

Robert Migué Directeur des communications